



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 5

Séance du lundi 14 février 2022

Il est 20h00 lorsque **M. T. Ribeiro**, Président, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier. Il salue les Conseillers, Mme la Syndique A. Rouge, Messieurs les Municipaux, Mme N. Simic, huissière, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité et le public. **M. le Président** excuse l'absence de M. H. Liniger, Municipal, malade. Il accueille Mme A. Mueller et M. Th. Chevalley, animateurs qui présenteront Egzeko. Le port du masque est obligatoire durant toute la séance. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19. Il incite les Conseillers à parler distinctement dans le micro pour une meilleure compréhension.

Les membres suivants sont excusés : Mmes C. Cristalli, G. Gilléron, M. Marquis, Ch. Pfefferlé, A. Schönhärl et A. Volet, heureuse maman d'une petite Maloé. MM. Ch. Borloz, G. De Mertzenfeld, A. Decurtins, R. Genoud, A. Lopez, F. Rouge et V. Volet.

Les scrutateurs sont Mme L. Khouri Dagher et M. F. Rittmeyer.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Point 12, élection d'un membre à la CoGest.

Point 13, postulat déposé par M. F. Rittmeyer (VG) « **Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal** »

Point 14, interpellation déposée par les Verts « **Soutien à la presse locale** »

Point 15, interpellation déposée par les Verts « **Incitations communales aux économies de CO₂** ».

Point 16, vœux, questions, divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à la majorité.

3. Présentation d'EGZEKO, animation jeunesse

M. Th. Chevalley informe que l'animation jeunesse de Corsier emploie 5 personnes à temps partiel ainsi que des stagiaires. Depuis 2008, Egzeko s'investit pour les enfants des quatre communes. Le Service est rattaché à l'ASIC. Le but est de créer des liens avec les jeunes et groupes de jeunes, développer des offres d'activités sportives et de loisirs, mettre en place des actions de prévention et maintenir le lien social entre les jeunes, l'école et les autorités.

Mme. A. Mueller énumère toutes les activités réalisées avec les enfants. Un projet a rencontré un vif succès : les enfants ont transformé la salle de projection sise au sous-sol du collège Pléiades. Cela a nécessité environ 250 heures de travail, les enfants ont donné un nom à cet espace : Egzekcool. Ce lieu accueille également des groupes de musique pour leur répétition.

Un appartement de quatre pièces à Meruz accueille les plus jeunes pour diverses activités.

Le hall du collège de Corsier a été transformé pour la pause de midi : la KAF. Elle permet à une trentaine d'élèves de 7P à 11S de partager les repas. Elle est autogérée et soutenue par un adulte.

D'autres informations se trouvent sur le site : www.egzeko.ch et dans le rapport de gestion de la Municipalité.

La parole est donnée aux Conseillers. Ci-dessous le complément d'informations en réponse aux questions.

Egzeko met en place la soirée d'accueil des nouveaux citoyens de Corsier et Corseaux. Un cours informatique intergénérationnel verra le jour à Jongny. Une collaboration avec LIFT permet l'engagement d'un jeune stagiaire pour une durée de trois mois. Le Service jeunesse est destiné aux jeunes de 8 à 18 ans. 10 à 30 jeunes participent à l'activité proposée. Le budget d'environ CHF 240'000.00 comprend les salaires de cinq employés à temps partiel et le coût des activités. Egzeko se fait connaître par des flyers transmis par le biais de l'école, le site internet, une newsletter. Dès la 4P, les élèves reçoivent d'Egzeko une carte et un pin's.

Les éducateurs vont présenter ce printemps un projet pour les jeunes de 18 à 25 ans, pour être en adéquation avec la politique cantonale.

Par rapport à quelques années auparavant, les enfants ont les mêmes préoccupations. La différence est qu'ils abordent tous les sujets, sans restriction.

Par rapport aux incivilités : il faut redonner aux jeunes en manque de repères une place dans la société et les encadrer. La collaboration entre les parents, l'école, les autorités est primordiale. La grande majorité des jeunes du Cercle va bien.

Des applaudissements ponctuent cette présentation et **M. le Président** remercie les intervenants pour ces intéressantes informations et prend congé d'eux.

4. Correspondance et communication du Bureau du Conseil communal

-**M. le Président**, suite à une demande municipale, annonce que la Commission consultative en lien avec l'élaboration du Plan d'Affectation communal (PACom) a été constituée. Elle est composée de : Mmes V. Deparis (C), J. Henry Baudois (VG) M. Meier (C), MM. F. Coppex (C), F. Rittmeyer (VG), O. Schorer (VG) et V. Volet (A).

-Les Conseillers qui désirent participer au dépouillement des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, le 20 mars 2022, s'inscrivent auprès de la secrétaire à l'issue de la séance du CC. D'autres seront convoqués s'il devait manquer du monde.

-Suite aux démissions de membres du CC, il n'y a plus de viennent-ensuite. Le Bureau du CC étudie la possibilité de tenir un stand inter-partis lors des manifestations villageoises. Le but est d'inciter les gens à rejoindre le CC et favoriser l'engagement politique.

5. Communications de la Municipalité

Brèves communications municipales transmises par courriel aux Conseillers

Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arianne Rouge

Personnel communal : nous vous communiquons ci-après quelques informations concernant le personnel communal :

- en raison du prochain départ de M. Samuel Liniger, coordinateur de la vie sociale et associative, des candidatures sont parvenues et sont en cours d'analyse ;

- un apprenti employé de commerce CFC a été engagé au bureau du Greffe municipal pour la rentrée d'août 2022. Il s'agit de M. Mohammed Al-Musaibeli de Clarens. L'apprentie actuelle, Mme Doriane Kovar, terminera son apprentissage cette année ;
- suite au départ au 31 décembre 2021 de M. Marc Aeby du BTI, il a été procédé à l'engagement de M. Joël Humbert-Droz ;
- M. Ludovic Sherif du BTI, a donné sa démission à fin mars 2022. M. Hervé Martinez reprendra son poste et une annonce a été publiée dans le 24Heures emploi du 3 février 2022 pour la recherche d'un·e nouveau·elle technicien·ne.

Conseil communal – Postulat : en référence au postulat déposé par M. Rittmeyer et Mme Meier, lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2021 – demandant à la Municipalité d'étudier toutes les démarches possibles qui pourraient être entreprises pour empêcher la pose de l'antenne 5 G au sentier de la Condémine 20, notamment le refus d'octroyer le permis de construire – la Municipalité informe qu'elle abonde dans le sens de cette intervention et que la réponse au postulat ne sera établie qu'à la fin de la procédure d'enquête en cours, ceci afin de ne pas donner des arguments au constructeur. Elle envisage d'attendre la détermination du canton (synthèse CAMAC), puis de refuser la délivrance du permis de construire en raison de l'intégration esthétique de l'antenne.

Votations / élections : depuis la votation du 13 février dernier, le bureau de vote est ouvert le jour du scrutin **de 10h00 à 11h00** (au lieu de 09h00 à 10h00), au rez-de-chaussée de la Maison de Commune. Le vote par correspondance est à privilégier.

Aménagement hydroélectrique sur la Veveyse à Gilamont : la Direction générale et locale des travaux apporte quelques informations complémentaires concernant le chantier de turbinage des eaux de la Veveyse qui a débuté au mois de septembre 2021 par le biais d'un communiqué disponible au bureau du Greffe municipal en cas d'intérêt. Ce communiqué a été transmis aux riverains directement par la société Gruner Stucky SA. Des plaintes liées au chantier ont été reçues et sont en cours de traitement par la société. Des mesures de vibrations et d'acoustique sont en cours.

Bâtiments, Vignes, Développement durable & Transports – Pierre-André Debétaz

Chalet de la rue du Collège 3 : la démolition du chalet de la rue du Collège 3 aura lieu durant les vacances de Pâques.

Voirie, Environnement, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

Routes et chemins : ci-dessous un résumé des études et projets en cours :

- Réfection du revêtement de la route de Nant (entre la route de Fenil et la route de Châtillon) : Préavis 02/2020 – travaux reportés pour laisser la place aux travaux de l'OFROU dont l'emprise sur les routes communales n'avait pas été annoncé. Les travaux sont prévus pour le 1^{er} semestre 2022, en coordination avec l'OFROU, et débiteront par des nouvelles investigations sur le mur de soutènement sous la parcelle 1166.
- Réfection des chemins AF (2^{ème} étape) : l'appel d'offres pour les travaux de génie civil est en cours de préparation. Une campagne de sondages sera réalisée sur ces chemins pour affiner le cahier de soumission (présence de matériaux pollués, type de matériaux en place, capacité portante des chemins existants, etc...).
- Réfection de la route de l'Esplanade : le projet est en cours de finalisation et l'étude de variantes de circulation est en cours de réalisation.

- Réfection ponctuelle sur la route de Fenil (arrêt VMCV Omballes) : les travaux sont prévus pour le 1^{er} semestre 2022. Ils consistent à réfectionner la couche de roulement mais également à drainer l'eau circulant sous la chaussée et remontant en surface lors de fortes intempéries.

Gestion des déchets : une étude est en cours pour la mise en place de containers GastroVert sur le territoire communal. Il s'agit de points de collecte des déchets cuisinés pour éviter qu'ils finissent dans les sacs taxés.

Parc Charlie Chaplin : les travaux de réaménagement du parc avancent bien, ceci en raison de la météo favorable.

Cimetières de Corsier : les travaux de désaffectation partielle des cimetières débuteront en mars prochain. Des demandes d'autorisation sont en cours concernant le nouveau Jardin du Souvenir et le Columbarium.

Service de voirie :

- le personnel du service de voirie a suivi un cours sur la sécurité liée à l'abattage / la taille des arbres en novembre 2021 ;
- les employés de voirie ont été fortement sollicités en décembre 2021 et en ce début d'année en raison du gel et des chutes de neige. Il n'y a pas eu d'absentéisme dû au COVID-19 ;
- une procédure de marché public (bis) est en cours dans le cadre du renouvellement des véhicules de voirie. Le premier véhicule prévu dans le préavis - un Kangoo 100% électrique - a été livré le 12 novembre 2021. Le service en est très content.

Chenilles processionnaires du pin : une attention particulière doit être portée au nid de chenilles processionnaires du pin. Les communes sont particulièrement touchées cette année. Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de procéder à l'enlèvement et à la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pitycampae*) dès leur apparition et jusqu'au 15 février de chaque année. L'élimination doit être effectuée par un spécialiste (la branche et les nids sont brûlés).

Plantes néophytes envahissantes : l'Alliance Vaudoise Pour la Nature AVPN lance un appel à projet aux communes vaudoises et aux particuliers qui souhaitent promouvoir la biodiversité dans une action favorable à la nature autour d'un but commun. L'objectif est de supprimer l'espèce invasive exotique de laurier-cerise (*Prunus Laurocerasus*) dite laurelle, présente sous forme de haie ou en isolé, pour les remplacer par des variétés indigènes. La commune de Corsier-sur-Vevey est prête à centraliser les commandes afin de pouvoir faire bénéficier les citoyens d'un prix d'achat de plantes de remplacement très avantageux. Les demandes de plantes de remplacement sont à faire parvenir à greffe@corsier-sur-vevey.ch d'ici au 18 février 2022. L'arrachage et la plantation devront être faits durant le courant du mois de mars 2022 aux frais des propriétaires.

Education, Jeunesse, Forêts & Terrains agricoles – Hervé Liniger

Réseau transitoire « LAC » - Situation de l'accueil de jour : la décision des Autorités de la Ville de Vevey de sortir du réseau d'accueil de jour « REVE » a conduit les communes de la Tour-de-Peilz, Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny ainsi que le groupe Nestlé à constituer un nouveau réseau appelé réseau LAC. Ce réseau transitoire sera opérationnel à partir du 1^{er} août 2022. Il sera reconnu et donc subventionné par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) jusqu'en 2024.

La gestion opérationnelle du réseau LAC a été confiée par un mandat de prestations à la Fondation des Structures d'Accueil de l'Enfance de La Tour-de-Peilz (FSAE).

Pour mémoire : durant cette période transitoire, les Municipalités du Cercle ont confié (par le biais d'une convention) la gestion et l'exploitation de leurs futures garderies et de la garderie « les Ecureuils » des Monts-de-Corsier à l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier (ASIC).

Santé, Social, Sports & Logistique – Cédric Desmet

Nonagénaires : deux nonagénaires ont été fêtés dernièrement. Il s'agit de Messieurs Giovanni Singarella qui fêtait ses 90 ans le 1^{er} janvier 2022 et Giuseppe Padula, qui fêtait ses 90 ans le 4 février dernier.

Passeport-Vacances : la 40^{ème} édition du Passeport-Vacances aura lieu du 4 au 15 juillet et du 8 au 19 août 2022. Les inscriptions seront ouvertes dès le 1^{er} avril durant 4 semaines. Pour assurer l'encadrement des participants durant les activités, des bénévoles sont recherchés. Aussi, si vous avez une demi-journée ou plus à consacrer à l'association, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du Passeport-Vacances par téléphone au 021.922.85.85 ou par mail à info@passeportvacances.ch.

Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

Fontaines publiques : l'analyse des fontaines publiques de la commune est en cours de réalisation. Afin d'assurer dans le futur une gestion écologique et économique de l'eau potable, une inspection complète des fontaines est prévue en 2022.

Eclairage public : le plan d'éclairage public de 2015 est en cours de révision avec un nouveau regard sur la réalisation et la mise à disposition d'éclairage public. Il s'agit en effet de réduire au maximum l'éclairage public qui n'est pas indispensable.

Police Riviera : les études pour la réalisation de la maison de la sécurité de l'Association Sécurité Riviera (ASR) ont débuté. L'objectif étant le regroupement de l'organisation sur un site afin de favoriser la collaboration des services et permettre une mise à disposition moderne des prestations de l'ASR.

6. Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins une abstention.

7. Procès-verbal de la séance du 5 novembre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

8. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Mme F. Cork (VG), p.8 et p.9, relève qu'elle fait partie du groupe des Verts et non de la Concorde.

Après cette correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

9. Assermentation de trois membres du Conseil communal

M. le Président lit les lettres de démission de Mmes C. Gallot Lavallée (C), L. Dutoit (C). Elles cessent leur mandat pour des raisons professionnelles. M. L. Rochat (VG) quitte la

commune. La Concorde et les Verts n'ayant pas de « viennent ensuite », **Mmes Monika Engheben (C), Valentine Reynes (VG) et M. Florian Amstutz (C)** ont été parrainés par 5 citoyens. La liste des parrains a été vérifiée par le Greffe. Elle est recevable.

Mme M. Engheben n'est pas présente. **Mme M. Bussy (C)** informe qu'elle est malade. Elle sera assermentée lors de la prochaine séance.

M. F. Rittmeyer (VG) présente **Mme V. Reynes** qui remplace M. L. Rochat. Elle est salariée en tant que médiaticienne pour une part et indépendante pour l'autre. Elle est membre des Verts depuis 2018. Elle est candidate pour le Grand Conseil vaudois. Elle souhaite protéger la biodiversité et tout mettre en œuvre pour protéger le climat.

M. F. Coppex (C) présente **M. F. Amstutz**. Il a étudié dans la banque et le marketing. En Californie, il a approfondi la gestion de projet. Il travaille au sein d'une start up dans un domaine qui le passionne, « la santé au travail et la culture d'entreprise ». La naissance de sa fille l'a incité à s'engager concrètement au développement du futur de la commune.

M. le Président lit l'art. 5 du Règlement communal et procède à l'assermentation de **Mme V. Reynes (VG) et M. F. Amstutz (C)**.

Des applaudissements ponctuent la prestation de serment.

10. **Election d'un délégué à la CIEHL** (Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman)

Suite à la Démission de Mme L. Dutoit, **M. F. Coppex (C)** présente **M. M. Werffeli (C)**.

Il n'y a pas d'autre candidat. **M. M. Werffeli** est élu par acclamation.

11. **Election d'une déléguée à l'ASIC** (Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier)

Suite à la démission de Mme L. Dutoit, **M. F. Coppex (C)** présente **Mme V. Deparis (C)**.

Il n'y a pas d'autre candidat. **Mme V. Deparis** est élue par acclamation.

12. **Election d'un membre à la Commission de gestion**

Suite à la démission de M. L. Rochat, **M. F. Rittmeyer (VG)** présente **M. F. Morier-Genoud (VG)**.

Il n'y a pas d'autre candidat. **M. F. Morier-Genoud** est élu par acclamation.

13. **M. F. Rittmeyer**, au nom des Verts, dépose et lit le postulat suivant : « **Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal** ». Il est recevable.

Le postulat se trouve en annexe à la fin du PV.

M. le Président rappelle la procédure. Après discussion, le CC peut renvoyer le postulat à l'examen d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité ou prendre en considération immédiatement le postulat et le renvoyer à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée. Le CC, à une large majorité, refuse la création d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et renvoi à la Municipalité.

M. le Président soumet au vote le postulat pour renvoi à la Municipalité.

Le postulat est accepté à une large majorité (3 avis contraires et 3 abstentions)

14. **M. E. Bürki**, au nom des Verts, donne lecture de l'interpellation : « **Soutien à la presse locale** ». Elle est signée par cinq membres du CC, elle est recevable.

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

La parole n'est pas demandée. La Municipalité répondra par écrit.

M. le Président propose que, dans la mesure du possible, les interventions (postulats, interpellations, etc) parviennent au Greffe en amont des séances afin que la Municipalité puisse argumenter et donner des réponses directement.

15. **M. F. Rittmeyer** (VG) donne lecture de l'interpellation : « **Incitations communales aux économies de CO₂** ». Elle est signée par plus de cinq membres du CC, elle est recevable.

L'interpellation se trouve en annexe à la fin du PV.

M. F. Rittmeyer (VG) relève qu'il est parfois difficile de terminer la rédaction dans les temps impartis.

La parole n'est pas demandée. La Municipalité répondra par écrit.

16. **Vœux, questions, divers et propositions individuelles**

-**M. M. Werffeli** (C), propriétaire d'un véhicule électrique, demande si des bornes de recharge électrique seront installées à Corsier.

M. P.-A. Debétaz répond que l'installation des bornes de recharge électrique est envisagée. L'étude est en cours, deux offres sont parvenues à la Municipalité.

-**M. F. Rittmeyer** (VG) remercie la Municipalité pour ses communications. Quelques remarques :

1) Au sujet de l'aménagement hydroélectrique de Gilamont. Romande Energie a aussi un projet qui se situe sur la Veveyse de Châtel, entre Châtel-St-Denis et la jonction des deux Veveyses. Ce projet, pour l'instant est suspendu, au vu du surplus actuel de production électrique et du prix trop bas du KWh pour la viabilité d'un tel projet.

Une centrale électrique s'y trouvait légèrement en aval au début du siècle passé. Elle a fermé comme les autres milliers de petites centrales, suite à l'installation des grands barrages et du prix bas de l'électricité ainsi produite.

Il serait intéressant de créer un partenariat Public/Privé pour mettre en valeur sous forme d'électricité les eaux que l'usine Merck de Fenil rejette dans la Veveyse.

2) Au sujet de l'OFROU, (Office Fédéral des Routes)

Au-dessus du Musée Chaplin, et dessous l'autoroute, pour quelles raisons ces longs travaux sont effectués ?

Suite à ces travaux, depuis le Musée, le bruit de l'autoroute est quasiment inexistant, contrairement à la zone village où le bruit est bien présent. Ne faudrait-il pas étudier l'opportunité d'installer un mur anti-bruit, du côté Lausanne, pour protéger la zone village ?

3) Réfection des chemins AF (2^{ème} étape), réfection des petites routes utilisées notamment pour les exploitants agricoles. Est-ce à la collectivité de prendre en charge les frais afin que les chemins supportent le poids des véhicules agricoles toujours plus imposants ? Les travaux sont énormes. Il cite l'exemple du Chemin du Milieu. Il serait possible de contourner ce chemin, il faudrait faire « un plan de circulation » et spécifier les itinéraires d'accès aux

champs, en limitant les longueurs d'itinéraires au maximum. Ceci pour ne pas devoir renforcer tous les chemins. Au vu des dépenses futures, avons-nous vraiment l'argent pour ces travaux ? Les taux sont bas pour l'emprunt, mais l'inflation reprend de la vigueur. Il émet le vœu que les impôts n'augmentent pas.

4) Gestion des déchets verts. Il félicite la Municipalité pour l'étude en cours. Il est important de valoriser une matière première très intéressante, utile, et favoriser une meilleure récolte.

5) Véhicule de la voirie, le Kangoo 100% électrique. Félicitations à la Municipalité. Le prochain sera électrique et à hydrogène ? Le Kangoo, compte tenu de son autonomie plus limitée, fera-t-il les mêmes tâches que les autres véhicules de la voirie ?

6) Chenilles processionnaires du pin. Comment reconnaître ces nids de chenilles. Une information sera-t-elle transmise à la population ?

7) Fontaines publiques. Pourquoi l'eau de la fontaine de Moille-Saulaz a été coupée ? Il est difficile de comprendre les problèmes que semblent amener les fontaines. Si elle vient d'une source, il n'est pas possible de la contrôler en permanence. Il sera indiqué non potable parce qu'elle n'est pas contrôlée. Si elle vient du réseau, l'eau coulera tant qu'il y aura des surplus, autrement, elle sera déconnectée. Le SIGE n'a aucune raison de facturer l'eau puisqu'elle provient de surplus, il n'y a aucune perte financière et le SIGE appartient aux Communes. Le raisonnement est-il cohérent ?

Mme la Syndique répond que, par rapport au mur anti-bruit, il n'est pas du ressort de la Municipalité de gérer cette situation. Les décisions appartiennent à l'OFROU. Toutes les informations concernant les travaux se trouvent sur le site de l'OFROU.

Une réponse municipale écrite sera apportée aux autres questions posées.

Mme M. Meier (C), au nom du DAC (Demain A Corsier) et des citoyens qui ont rejoint le mouvement anti 5G, remercie la Municipalité pour la réponse au postulat demandant à la Municipalité d'étudier toutes les démarches possibles qui pourraient être entreprises pour empêcher la pose de l'antenne 5 G au Sentier de la Condémine 20, notamment le refus d'octroyer le permis de construire.

Mme M. Meier remercie également la Municipalité pour la révision du plan éclairage et la gestion de l'eau.

Mme M. Meier adresse des excuses pour la malheureuse information adressée aux Conseillers concernant les légumes des Monts et le soutien à l'agriculture de proximité, ce que Mme C. Cuénod-Cochard avait relevé. Étant en reconversion bio, le maraîcher n'a pas le droit de vendre les légumes de la Chaux sous l'étiquette « BIO ». Cette année, toute la surface sera cultivée. Les chardons ne pourront fleurir. Il pourrait y avoir une collaboration avec les locataires du terrain pour la fauche. Le propriétaire des moutons qui devait faire paître ses moutons a été hospitalisé. Après tous les contrôles certifiés « BIOS », dès l'hiver 2022, les légumes bios de la Chaux pourront être commercialisés. M. S. Girardin, maraîcher, souhaite des cultures longues tant que la grange n'est pas fonctionnelle. A la suite du cheval, une petite mécanisation est prévue pour plus de productivité.

Elle invite les Conseillers à soutenir le maraîcher « BIO » en commandant des paniers au magasin de Corsier.

-Mme J. Ribeiro (VG), au sujet des affiches pour élection cantonales vaudoises, constate que certains partis n'ont pas respecté les directives communales qui autorisent la pose d'affiches 4 semaines avant le terme de la campagne électorale, soit le jour du dépouillement. Elle a prévenu le Greffe de cette situation. Un mail a été envoyé aux partis qui ont refusé d'enlever leurs affiches. Que peut faire la Municipalité ? Demander à la voirie

d'ôter les affiches et de facturer les heures de travail aux partis ? Pour installer leurs affiches, les partis de Corsier respectent le délai décidé par la Municipalité.

Mme la Syndique exprime son mécontentement face à la situation et répond que, suite aux envois de mail, les partis rétorquent qu'ils se réfèrent aux directives cantonales qui autorisent la pose d'affiches douze semaines avant la date de l'élection ou de la votation. Pour les prochaines élections, une lettre sera écrite aux partis afin qu'ils respectent le délai imparti à Corsier.

La Municipalité n'a pas demandé à la voirie d'enlever les affiches, cela aurait demandé trop de travail alors que, dès samedi 19 février, le feu vert sera donné pour la pose d'affiches.

-M. F. Morier-Genoud (VG), concernant la lutte invasive de la laurelle, remercie la Municipalité d'avoir répondu à l'Alliance Vaudoise Pour la Nature (AVPN). L'AVPN regroupe le WWF, ProNatura, la maison de la Rivière et Birdlife. La laurelle, non indigène et invasive, est très utilisée pour les haies. Le thuya, également très fréquent pour former les haies est une espèce végétale non indigène et ne participe pas à la biodiversité.

1) Une coordination a-t-elle ou va être faite avec les communes voisines pour lutter contre les laurelles et sa propagation, les graines passent allègrement les frontières communales ?

2) Suite aux recommandations de l'AVPN, la commune a-t-elle modifié le règlement des plantations pour interdire le plantage de cette espèce ? A-t-elle connaissance de la liste noire des espèces envahissantes inflorescentes ?

3) Existe-t-il un inventaire de ces espèces sur le territoire communal ? Les Verts sont prêts à aider si une action peut être entreprise pour sensibiliser et favoriser les propriétaires à agir dans le sens de l'élimination de ces espèces envahissantes.

La Municipalité répondra par écrit.

Mme M. Bussy (C) dépose un vœu. *Elle souhaite l'installation d'une boîte à livres pour les enfants à la Planie, devant l'école ou ailleurs. Elle propose l'agrandissement de la ressourcerie de Praz-Libon pour accueillir les jouets des enfants.* De tels projets rencontrent un succès dans les communes avoisinantes.

Mme la Syndique répond qu'il est prévu d'installer une grande boîte à livres dans les WC publics de l'Esplanade qui seront transformés. La ressourcerie de Praz-Libon dispose d'une étagère à l'abri qui peut accueillir des jouets et des livres. Les objets déposés à la ressourcerie doivent vraiment être en bon état.

Mme M. Roth (VG), concernant le chantier du Parc Chaplin, se fait la porte-parole de citoyens. Certains bosquets ont disparu, le Parc va-t-il devenir un endroit « propre » sans aucune végétation spontanée ? Une barrière a été posée autour du tilleul afin de protéger ses racines. Le bosquet avoisinant a subi une diminution drastique de son volume. Des arbustes ont été enlevés. Quelle est la raison de ces arrachages de végétaux ? L'opposition déposée contenait un élément pour le maintien de ce bosquet dans son état, pour le confort de certains animaux sauvages. Quelle sera la suite des travaux pour maintenir un équilibre entre les végétaux et la faune ?

M. M. Ceppi répond qu'il sera replanté dans les prochains jours : 25 arbres à grand développement (sans les arbres fruitiers) 37 arbres à grand développement, entre 5 à 7 mètres, 30 à 50 arbustes à plus petit développement, 2 à 5 mètres. 400 à 500 m² de plantes vivaces, bulbes et graminées. 1500 m² de prairies fleuries ont aussi été prévues. Ces plantations sont propices au renforcement de la biodiversité.

Mme M. Roth (C), pour rassurer les parents, souhaite connaître l'avancement du projet des modules scolaires et préscolaires et si le timing sera tenu. Est-il vrai que les accès à la place

de sports depuis la rue Centrale seront fermés durant l'exploitation des containers ? Serait-il possible de maintenir ces accès ?

Mme la Syndique informe que, suite à la mise à l'enquête, deux oppositions ont été déposées ainsi que des remarques. Une opposition venait de l'AVACH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées), après discussion, l'AVACH a retiré son opposition. L'autre opposition émane d'une personne privée, qui, après discussion, a maintenu son opposition. La Municipalité a levé l'opposition. Cette personne dispose d'un délai de recours de 30 jours.

Les travaux auraient dû commencer début février pour que le projet soit opérationnel en août 2022. Mme V. Boden, Directrice a été avertie et l'ASIC cherche des solutions pour l'accueil préscolaire.

Concernant le passage le long de la vigne entre les parcelles 8 et 10, ce cheminement est une servitude privée. Ce passage sera fermé car il arrive dans la partie récréative des petits et il ne faut pas qu'ils puissent s'échapper.

Le passage entre le garage et la fontaine dépend d'une servitude publique, cet accès restera ouvert pendant et après les travaux.

-M. F. Coppex (C) relève que lors de la présentation du PECC (Plan Energie et Climat Communal) présenté à la séance d'octobre 2021 par M. R. Schweizer, le CC a appris notamment :

Les enjeux climatiques dépassent hélas les prévisions les plus pessimistes – chacun doit se mobiliser - les communes peuvent jouer un rôle capital – le Canton a mis sur pied un PECC afin d'aider les petites communes. Celui-ci propose :

a)des actions clés en main

b)des formations à l'attention des Municipaux, chefs de service, ou employés

c)des subventions

Pour chaque franc investi maintenant, ce sont CHF 10.00 d'économisés pour le futur.

Lors de la séance du 6 décembre 2021, des crédits supplémentaires conséquents ont été votés par le CC afin de pouvoir bénéficier d'accompagnement et d'expertise dans ce domaine. Il relève l'intéressant partenariat entre la Commune de Rossinière et Innergia Group qui a fait l'objet d'une émission TTC.

Les questions à la Municipalité :

-Quelles suites seront données à la présentation de M. R. Schweizer ?

-La commune va-t-elle entrer dans le PECC ? Le cas échéant, quelle est sa stratégie ?

-La commune a-t-elle trouvé des partenaires pour l'accompagner dans un programme de transformation durable ? Le cas échéant, quels sont les premiers jalons ?

-Comment seront utilisés concrètement cette année les budgets susnommés ?

-Si des projets de plus grande ampleur devaient voir le jour, un partenariat tel que l'a fait Rossinière pourrait-il être envisagé ?

La Municipalité répondra par écrit.

-M. R. Duchesne (VG) remercie la Municipalité pour sa réactivité afin que la population des Monts-de-Corsier reçoive l'Agenda Riviera, il faut continuer à travailler ensemble. Il remercie également pour le réglage des micros, les propos des Conseillers sont audibles.

M. le Président remercie l'huissière et transmettra les remerciements à l'équipe de l'intendance qui a préparé la salle.

-M. P. Groux (C) se fait le porte-parole des habitants du quartier de Nant. Les travaux font bouger les fenêtres. L'information aurait dû être donnée au préalable. Il serait agréable que les détonations cessent le soir. Le mur anti-bruit construit au bord de l'autoroute provoque une résonance. La Municipalité pourrait-elle demander à l'OFROU de réaliser des analyses concernant ces bruits ? tout en sachant que l'OFROU détient tous les pouvoirs.

Mme la Syndique informe qu'elle a assisté avec M. M. Ceppi à une séance d'informations concernant le mur anti-bruit. Il est perforé afin d'absorber le bruit. La Municipalité a fait une remarque concernant l'aspect du mur. La végétation ne peut pas se développer contre le mur à cause de fréquents contrôles. La végétation sera plantée plus loin afin de cacher légèrement le mur. Le site de l'OFROU donne des renseignements sur cette situation.

-M. F. Rittmeyer (VG) constate que les quatre semaines d'affichage décidées par la Municipalité ne peuvent suffire. Le matériel de vote arrive environ quatre semaines avant et bien des citoyens votent de suite. Le but d'un affichage est d'influencer le vote.

Voëu : Serait-il possible à la Municipalité de reconsidérer sa décision et de fixer à 7 semaines le délai autorisant la pose des affiches politiques ?

-M. F. Rittmeyer (VG), en tant qu'élu depuis plusieurs années, se pose des questions concernant la suite des débats et décisions. Peut-être que, à l'avenir, la Municipalité pourrait inclure ce genre d'information dans les communications municipales. Deux questions urgentes :

1) Quel est l'avancement de l'élaboration du plan énergétique territorial ? Quelles sont les futures échéances ? Quand une pré-information des propriétaires, privés ou moraux, devant ou voulant changer leur système de chauffage sera faite ?

2) Le point de récolte des déchets du bas de la commune a été supprimé lors de la précédente législature suite à un mauvais comportement des citoyens. A-t-on avancé dans la mise à disposition de moyens d'élimination des déchets ou Vevey doit-elle toujours payer pour les déchets déposés dans leurs points de collecte par des Corsiérans ?

La Municipalité donnera une réponse écrite.

Mme M. Meier (C), par rapport aux modules scolaires, relève que, au mois de novembre 2021, le CC a validé le projet. Une seule opposition bloque le projet. Aurait-elle pu être anticipée ?

Mme la Syndique relève qu'il n'est pas possible de prévoir les oppositions. Sans cette opposition, les travaux seraient en cours. Cette situation est regrettable.

M. F. Coppex (C) informe que la Place du Temple reste une problématique d'actualité à laquelle la population est sensible, comme l'avait montré le « rapport de minorité postulat sécurité écoliers », largement soutenu par le CC, pour lequel il existerait des solutions simples énumérées dans ledit rapport.

1) Est-il prévu de réétudier globalement la problématique ?

2) Le cas échéant, quelle est la stratégie envisagée ?

3) Dans le cas contraire, quelles alternatives sont proposées ?

Mme la Syndique répond que des membres de l'ASR et de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) ont été contactés pour étudier cette problématique.

Mme J. Henry Baudois (C) remercie la Municipalité pour l'élaboration du programme de législature. Elle salue le fait que les membres de la Municipalité se lèvent et viennent au micro pour répondre aux questions, ceci permet une meilleure compréhension.

M. F. Rittmeyer (VG) constate que le trafic a passablement augmenté sur la vieille route reliant Vevey et Châtel-St.-Denis. Il n'y a que peu d'endroit où les automobilistes peuvent se croiser. Les voitures sont plus volumineuses et les conducteurs n'attendent plus, ils foncent. Ils déboitent contre le talus ou le pré. La solution : créer à espaces réguliers des emplacements d'évitement marqués. Poser des cailloux ou des piquets en bois pour empêcher l'automobiliste de sortir de la route. Une information pourrait être fournie par

remise d'un papillon lors d'une journée, entre 6h et 20h. L'automobiliste pourrait être aussi informé de ne pas jeter ses canettes dans les prés.

Un essai sur la partie la plus étroite, ou la moins pourvue en espaces d'évitement pourrait être fait dans une première étape.

Vœu : Serait-il possible à la Municipalité de creuser cette question et de nous présenter un préavis afin de tenter de régler cette question ?

La Municipalité répondra par écrit.

M. O. Schorer (VG) remercie pour l'installation de la poubelle sur la vieille route, en-dessus du cimetière à Moille-Saulaz.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** remercie les Conseillers pour leur participation. Il clôt la séance à 22h20.

Au nom du Conseil communal

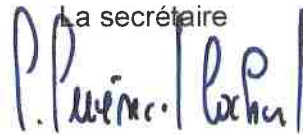
Le Président



T. Ribeiro



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard

Annexes : **Postulat** « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal »
Interpellation « Soutien à la presse locale »
Interpellation « Incitations communales aux économies de CO₂ »

Séance du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 14 février 2022

Postulat pour un « Plan de lutte contre les îlots de chaleur du territoire communal »

Monsieur le président, Madame, Monsieur les Municipaux, chers collègues,

Lors de la législature passée, les Vert.e.s ont déposé l'interpellation « Interpellation sur les îlots de chaleur du territoire communal » durant la séance du Conseil du 7 septembre 2020.

Il y est dit que non seulement nous devons nous atteler à diminuer grandement nos émissions de CO₂ mais aussi à se préparer à vivre sous des chaleurs plus élevées.

Je cite : « Dans tous les cas, en Suisse, nous allons avoir une augmentation de température d'au moins 3°C. Cela nous met dans la situation de Bari en Italie du sud, en été 45°C le jour et 27°C la nuit, à la différence près que nous n'avons pas les protections nécessaires mise en place, contrairement à eux. »

Nous renvoyons nos collègues au PV de la séance du Conseil du 7 septembre 2020.

Suite à ce dépôt, la Municipalité a eu la bonne initiative de nous proposer une rencontre, pour le 2 novembre 2020, afin que l'on puisse faire un premier échange d'information.

Sa réponse no 02/2021 a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 8 mars 2021.

Il y est dit que la délégation de Vert.e.s avait demandé de planter des arbres. Oui, mais cette délégation a surtout dit qu'elle n'était pas spécialiste et qu'un appel à des spécialistes de cette lutte contre les îlots de chaleur lui semblait nécessaire.

La lutte contre les îlots de chaleur passe certes par la plantation d'arbres et de grands arbres, mais aussi par d'autres actions dans d'autres domaines. Notamment par une gestion différente des eaux claires comme le mentionne très justement la réponse Municipale.

Concernant la taille, nous sommes dans les mêmes vues que la Municipalité. Lorsque l'on demandait « pas de taille », certes mauvaise expression, c'était dans le sens de laisser l'arbre grandir et de ne pas limiter sa hauteur.

Nous avons fait quelques recherches dans cette direction : par exemple la taille des platanes se fait en général, dans nos contrées, « en tête de chat ». On coupe tout au bout de la branche, qui est devenu un gros moellon, et chaque année cela repousse. Il faut donc attendre d'avoir une petite branche pour avoir quelques feuilles. La taille « en semi libre » laisse l'arbre se développer seul, le plus possible. Il produira simplement deux fois et demi de l'ombre d'avant et il faut attendre 5 à 8 ans pour la transition, soit 2030.

Ajoutons qu'en plus, la biodiversité sera grandement favorisée, les nuisances sonores diminuées et la qualité de l'air augmentée.

Nous apprécions la réponse de la Municipalité et la remercions d'avoir décidé de prendre en compte cette problématique lors de tout projet urbanistique.

Cependant, et cela rappellera aux anciens et anciennes du Conseil la motion CECB de la dernière législature, nous pensons que démarche « réactive », lors de tout projet urbanistique, n'est pas suffisante. Au contraire, nous demandons à ce que la Municipalité soit « proactive ». Qu'elle n'attende pas simplement que les projets arrivent. Il y a certainement déjà des choses à faire, tout de suite. Ceci même si on a plein de tuyaux sous terre ! Si non, alors comment font les autres communes pour planter autant d'arbres ?

Et encore, sans mettre en doute d'aucune manière les capacités professionnelles de notre apprécié chef de la voirie, Monsieur Grangier, nous pensons que cette problématique doit être abordée globalement, par des spécialistes dédiés à cette tâche.

L'idée est d'aboutir à un plan de lutte contre le réchauffement climatique sur le territoire communal. En conséquence, mais il est peut-être inutile de le préciser, cela concernera alors la Commune, mais également tous les propriétaires privés ou moraux de terrain ou de bâtiments sur la commune. En effet, la chaleur, l'ombre, l'humidité, la circulation d'air, la vue, le dégagement ne s'arrêtent pas aux limites de parcelle.

Ainsi les verts demandent à la Municipalité si elle pourrait :

- 1) Etudier l'opportunité de se faire accompagner dans la définition d'un plan de lutte contre le réchauffement climatique, plan qui pourra à terme faire partie du plan climat de la Commune.
- 2) Passer à une démarche proactive et mener dès maintenant des projets allant dans le sens d'une protection climatique. Il est à rappeler que la venue des effets désirés prends du temps, beaucoup de temps.
- 3) Se préparer à sensibiliser, à motiver et à aider les propriétaires privés ou moraux à réaliser les actions définies dans le plan.
- 4) Se préparer à faire participer la population à la réalisation des actions définies dans le plan.

Avec nos remerciements pour votre attention et pour vos réponses, pour les Verts,



François Rittmeyer

Interpellation : « Soutien à la presse locale »

Monsieur le Président, Madame la Secrétaire, Madame et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Cela fait maintenant deux ans que Le Régional a imprimé sa dernière édition avant de laisser sa place à la nouvelle société éditrice « Le Riviera Chablais ». Celle-ci distribue par mois 94'000 exemplaires de leur tous-ménages répartis sur 66 localités.

La richesse de son contenu informe la population des attrait politiques, culturels et sociaux de deux régions voisines. Elle maintient une connexion solide et locale entre les habitants bordant le lac, ceux profitant de l'air frais des montagnes et d'autres du climat chaud qu'offre la vallée du Rhône.

Ce journal permet aux acteurs politiques de faire paraître leurs mises à l'enquête au sein d'un territoire. Il gardera informé les citoyens de l'évolution du projet. Si nous prenons l'exemple des travaux du 2m2c de Montreux, la population saura mieux comment le fond public contribue à sa rénovation. Dans cette revue figura le cheminement des plans de législature de nos communes voisines. Elle révèle déjà un partage intéressant de projets qui tendent certainement vers les mêmes objectifs tel que la mobilité douce ou une urbanisation plus respectueuse de l'environnement.

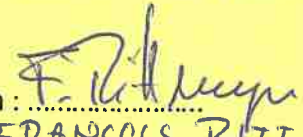
Ces articles sont traités par des journalistes qui filtrent l'information en s'efforçant de transmettre à leur édition une haute qualité d'écriture. Nous savons que sur internet personne n'est à l'abri des fake news. Se référer à notre presse locale serait une manière de valoriser les métiers des médias et de soutenir notre maison cantonale d'édition qui a surmonté une faillite y a quelques années. En encourageant ce journal à transmettre nos annonces, nous pourrions à l'avenir étudier des collaborations concernant notre revue : le Corsiérain.

Ainsi le Groupe des Vert.e.s souhaiterait fortement encourager vous tous à soutenir ce journal en disposant d'un abonnement annuel. Il permet aux abonnées de bénéficier d'une édition hebdomadaire pour les deux régions.

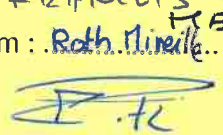
Il demande également à la Municipalité d'étudier l'opportunité :

- de reconnaître en cette presse locale le potentiel de montrer un Corsier-sur-Vevey actif dans la Riviera.
- de rechercher des collaborations possibles, notamment afin que notre tous-ménage actuel dispose de plus d'atouts de communications et un meilleur rendu graphique pour nos concitoyens.

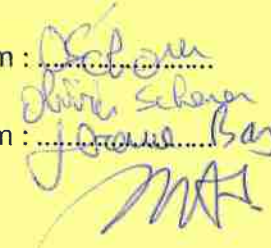
Nous vous remercions pour votre attention et vote soutien, les Vert.e.s de Corsier-sur-Vevey.

Nom : 

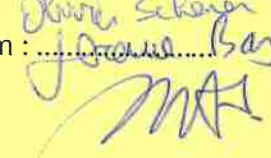
FRANÇOIS RITT

Nom : 

ROTH NIRELLE

Nom : 

OLIVIER SCHENKER

Nom : 

JEANNE BAY

Nom : 

COPPEX FABRICE

Interpellation : « Incitations communales aux économies de CO₂ »

Monsieur le président, Madame et Messieurs les municipaux, chère.s collègues,

Je remercie la Municipalité pour la réponse, située dans les communications municipales de la séance du 6 décembre dernier, à mon voeu du 11 octobre 2021 intitulé « Mise au budget 2022 d'un montant permettant de développer considérablement les incitations aux économies de CO₂ sur le territoire communal ».

Tout d'abord, vous nous informez que nous arrivons trop tard. Pouvons nous vous demander quel est le dernier délai, dans l'année, pour de telles propositions ?

La somme de CHF 44'800 avait été mise au budget sous « Agenda 21 et développement durable ». Certes une partie de cette somme peut être attribuée à un programme de subventions énergies, développement durable et mobilité, mais seulement qu'une partie, d'autres besoins étant là.

L'amendement no 2 des Vert.e.s en vue d'augmenter cette somme ayant été accepté lors de la séance sur le budget du 6 décembre dernier, la somme de CHF 90'000 est maintenant disponible.

Reste encore l'attribution des revenus de la taxe communale sur l'électricité, un montant de CHF 73'000 en 2020.

Votre réponse précise que ce fond ne permet pas de soutenir des démarches d'économies individuelles, mais qu'il doit être affectées à :

- 1) Des projets communaux
- 2) Des projets d'intérêt général
- 3) Des actions susceptibles d'intéresser tout habitant de la commune
- 4) Des actions susceptibles d'intéresser un grand nombre d'habitants de la commune
- 5) Des actions susceptibles d'intéresser une catégorie homogène d'habitants de la commune

Prenons les 28 mesures - rien que ça - proposées par le programme d'incitation de la Ville de Vevey pour les citoyens et citoyennes et les entreprises. Elles entre toutes dans un ou plusieurs des critères ci-dessus. Par exemple :

- 50 % de la réparation d'un vélo – dans 2, 3, 4, 5
- 100 %, une fois pour une inscription à un partage de vélos ou de voitures
- 75 % de la réparation d'un appareil ménager
- 75 % de la subvention fédérale pour le photovoltaïque
- 2'500 à 10'000 frs pour le remplacement d'un chauffage carboné par une pompe à chaleur
- 50 % des coûts d'un lombricomposteur
- 20 % des coûts de la plantation d'un arbre, - on parle bien de la plantation, pas de l'achat
- 50 % des coûts d'une façade végétalisées
- etc. etc.

Ainsi ce fond peut participer à un programme de soutien à la diminution des rejets de CO₂ ou à la captation de CO₂.

Ces deux fonds semblent être suffisants pour un bon début d'un programme d'incitation et ils laissent également des ressources pour les autres besoins.

La première étape serait d'étendre ce qui est déjà fait actuellement et de définir un tel programme.

La deuxième étape serait de mettre en place une structure interne et de former le personnel.

La troisième étape serait de faire connaître ce programme aux citoyens et citoyennes.

Vous proposez de transmettre mon vœux à la commission consultative municipale Agenda 21. Mais ce n'est pas elle qui peut mettre en place un tel programme, elle ne peut que fournir des idées de subventionnement.

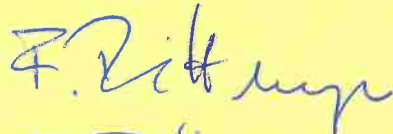
Je pose donc la question suivante :

La Municipalité peut-elle donner mandat à son administration et / ou à l'externe, afin qu'un tel programme voit le jour et soit mis en œuvre durant cette année 2022 ?

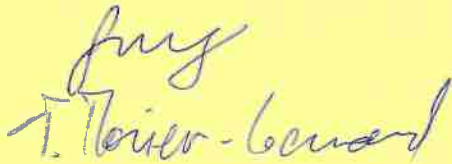
Avec mes remerciements pour votre attention et votre soutien, François Rittmeyer



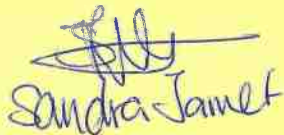
Egidio Bindi



F. Rittmeyer



J. Henry-Bandholz



Sandra Jamet